

DECISION DU PRESIDENT N° DECREE_2024_094

Conseil de développement – Désignation du Président et de ses membres

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-10-1,
Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,
Vu l'arrêté préfectoral n°2021 - DRCTAJ - 674 en date du 14 décembre 2021 portant modification des statuts de la communauté de communes Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière,
Vu l'arrêté préfectoral n°2021 - DRCTAJ - 675 en date du 14 décembre 2021 portant transformation de la communauté de communes Terres de Montaigu, Communauté de Communes Montaigu-Rocheservière en « Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération »,
Vu la délibération du Conseil d'agglomération n°DEL20231211_40 en date du 11 décembre 2023 portant création du Conseil de développement,
Considérant que le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est autorisé à arrêter la liste des membres du Conseil de développement conformément à la composition définie dans la délibération de création et à désigner son Président,
Considérant que le Conseil de développement comporte un nombre maximum de 33 membres, et est organisé en 3 collèges répartis de manière homogène : Développement économique, Sociétal, Personnes qualifiées.*

DÉCIDE

ARTICLE 1

La liste des membres du Conseil de développement est arrêtée de la façon suivante :

- **Collège « Développement économique » (11 personnes)**
 1. MIGNÉ Benjamin – La Boissière-de-Montaigu
 2. COUPRIE Julien – Cugand
 3. MARTINEAU Sonia – L'Herbergement
 4. SABLEREAU Mathilde – Montaigu-Vendée
 5. RAUTUREAU Patrice – Montaigu-Vendée
 6. MAINDRON Karine – Montaigu-Vendée
 7. JAUNET Sophie – Montaigu-Vendée
 8. SAUVAGET Hervé – Rocheservière
 9. BOLTEAU Jérôme – Treize-Septiers
 10. BOUGET Delphine – Treize-Septiers
 11. BLAINEAU Bertrand – Montaigu-Vendée

- **Collège « Sociétal » (11 personnes)**
 1. RICHARD Christophe – La Bruffière
 2. BOUTET Jean-Claude – La Bruffière
 3. GRIFFON Marie-Thérèse – La Bruffière
 4. GOISLOT Cynthia – Cugand
 5. LOCTEAU Patrice – L'Herbergement
 6. MOREAU Edgar – Montaigu-Vendée
 7. CESBRON Estelle – Montaigu-Vendée
 8. TIMMEL Anne Laure – Montaigu-Vendée
 9. BAUDRY Angélique – Montaigu-Vendée
 10. GILBERT Dolorès – Montréverd
 11. GABORIAU Christian – Montréverd

➤ **Collège « Personnes qualifiées » (11 personnes)**

1. RETAILLEAU Pauline – La Boissière-de-Montaigu
2. HUBERT Claire – Montaigu-Vendée
3. MIGNE Claudie – Montaigu-Vendée
4. BONNEAU Amélie – Rocheservière
5. POINT Patrick – Montaigu-Vendée
6. TOURANCHEAU Jean-François – Montréverd
7. BATY Charles – Saint-Philbert-de-Bouaine
8. GABORIAU Chantal – Saint-Philbert-de-Bouaine
9. ROBERT Raphael – Montaigu-Vendée
10. LAUNAY Alexandre – Montaigu-Vendée
11. PADIOU Patrick – La Bernardière

ARTICLE 2

Monsieur Bertrand BLAINEAU est désigné Président du Conseil de développement.

ARTICLE 3

Le Directeur Général des services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Président,
Antoine CHEREAU

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 11/12/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication et/ou de sa notification.*

*La présente décision peut faire l'objet d'un
recours devant le Tribunal Administratif de
Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111
– 44041 NANTES Cedex) dans un délai de
deux mois à compter de sa publication et/ou
notification*